

QUELLES SONT LES ENTREPRISES ÉLIGIBLES ?

Les entreprises dont la marchandise et/ou les matériaux sont envoyés dans les îles

Les transporteurs de marchandises (aériens et maritimes)

POURQUOI FAVORISER LE RECOURS À DES ENTREPRISES CERTIFIÉES ?

Pour protéger sa propriété, sa vallée, son île contre l'arrivée de nouvelles espèces envahissantes.

COMBIEN COÛTE LA CERTIFICATION ?

L'audit préalable à la certification est à la charge de l'entreprise, qui est libre de choisir son auditeur parmi ceux accrédités par la Direction de l'environnement.

Le coût de l'audit dépendra de la superficie et du nombre de sites à visiter.



Direction de l'environnement

**Pour plus d'information,
hésitez pas à nous contacter :**

☎ 40 47 66 66

✉ invasives@environnement.gov.pf

🌐 www.service-public.pf/diren/



**ENTREPRISE
PROTÉGEANT
LA BIODIVERSITÉ**

**ENSEMBLE
CONTRE LES ESPÈCES
ENVAHISSANTES**



QUEL EST L'OBJECTIF DE LA CERTIFICATION ?

La certification a comme objectif la préservation de la biodiversité de Polynésie française.

En y souscrivant, le professionnel s'engage à mettre en oeuvre les mesures de prévention et de gestion nécessaires à la non-propagation des espèces menaçant la biodiversité sur ses sites de production et de stockage de marchandises.

POURQUOI SE CERTIFIER ?



Pour contribuer à la préservation de la biodiversité



Pour améliorer la qualité de ses marchandises

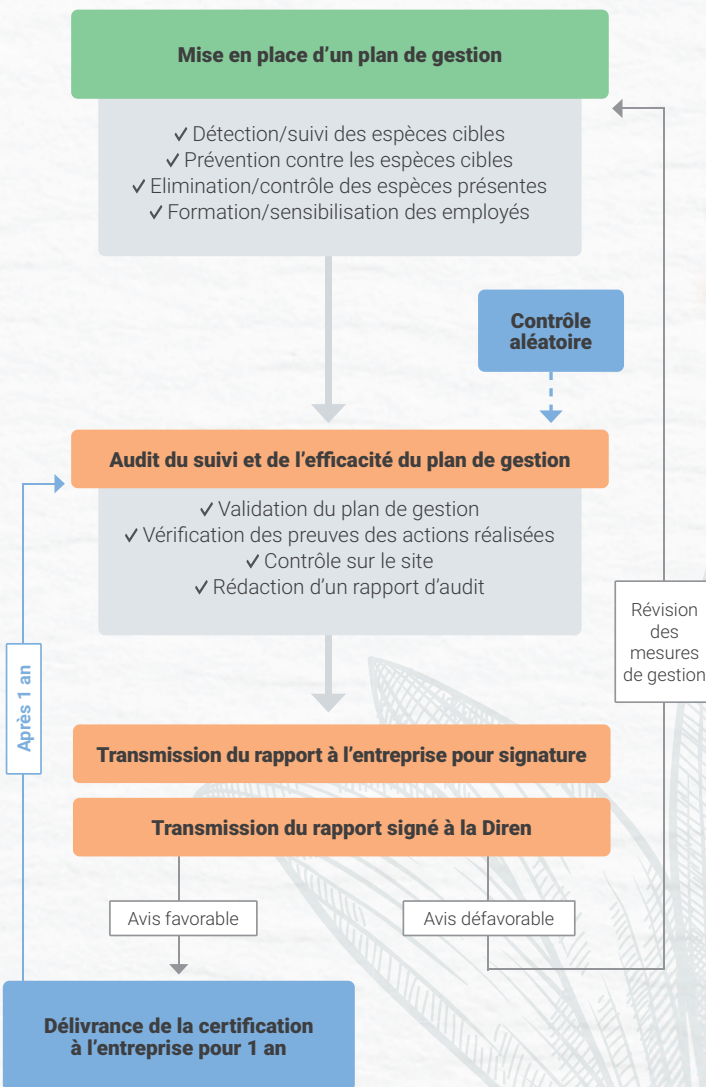


Pour améliorer son image auprès du public et du consommateur

LE PROCESSUS DE CERTIFICATION

Le processus de certification implique 3 entités :

- L'entreprise à certifier
- le bureau d'étude accrédité pour réaliser l'audit
- la Direction de l'environnement qui délivre la certification



QUELLES SONT LES ESPÈCES CIBLES ?



LA PETITE FOURMI DE FEU (PFF)



ESCARGOT CARNIVORE EUGLANDINE



VER DE NOUVELLE-GUINÉE



SOURIS GRISE, RAT POLYNÉSIE, RAT BRUN, RAT NOIR



MERLE DES MOUQUES & BULBUL À VENTRE ROUGE